

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Prestations de communication - Appel d'offres ouvert -
Autorisation de signature**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des marchés n°11116R, n°11117R, n°11118R, n°11119R, n°11122R, n°11124R et n°11186R, Bordeaux Métropole avait confié à divers prestataires la réalisation de prestations de communication de différentes natures (organisation d'événementiels et manifestations, travaux de la chaîne graphique et d'impression de documents, enquêtes et sondages, etc...). Ces marchés arrivant à échéance, il convient de procéder à leur renouvellement.

Pour ce faire, une mise en concurrence a été lancée le 21 février 2015 et le 7 mars 2015 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 du Code des marchés publics, pour rechercher des prestataires spécialisés capables de répondre aux différents besoins en ce domaine. Compte tenu du montant estimé de l'ensemble des prestations (5 645 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans), la publicité a été lancée au niveau européen.

Les prestations ont été identifiées, en fonction de leur nature, dans 6 lots distincts conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des marchés publics. Ces lots feront l'objet de marchés séparés, de type à bons de commandes, selon les dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics, sans montant minimum ni montant maximum, ainsi qu'il suit :

Pour ce qui concerne la mise en concurrence du 21 février 2015 :

- Lot n°1 : prestations audiovisuelles et multimédias
- Lot n°2 : prestations d'impression par presse rotative
- Lot n°3 : études et sondages : enquêtes quantitatives
- Lot n°4 : études et sondages : enquêtes qualitatives

Pour ce qui concerne la mise en concurrence du 7 mars 2015 :

- Lot n°1 : organisation d'événementiels
- Lot n°2 : prestations d'impression offset

Ils seront conclus pour une durée de 1 an, reconductibles 3 fois pour la même période, tacitement.

Suite à l'analyse des offres reçues à l'issue de la consultation, la Commission d'appel d'offres en date du 30 avril 2015 et du 13 mai 2015 a attribué 4 lots ainsi qu'il suit :

- Lot n°1 : prestations audiovisuelles et multimédias à la société GRAND ANGLE PRODUCTIONS, sise 25 Avenue du Bedat, 33700 Mérignac,
- Lot n°2 : prestations d'impression par presse rotative à la société PG EDITION, sise Les Bureaux du Lac, 1 rue Théodore Blanc, 33049 Bordeaux cedex,
- Lot n°1 : organisation d'événementiels au Groupement LES ORTIGUES/DUSHOW, dont la Société LES ORTIGUES, sise Zone d'Activités Bois de Lion, 33240 Peujard, est mandataire,
- Lot n°2 : prestations d'impressions offset à la société BLF IMPRESSION, sise 4 rue Ariane, Z.A Toussaint Catros, 33185 Le Haillan,

Les lots n°3 : études et sondages : enquêtes quantitatives et n°4 : études et sondages : enquêtes qualitatives seront attribués ultérieurement.

Il convient désormais d'autoriser le Président à signer les quatre marchés à venir avec les entreprises précitées et à prendre toute décision relative à leur exécution et à leur règlement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 30 avril 2015 et du 13 mai 2015,

VU les documents de la consultation et les pièces du marché mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du code général des collectivités territoriales à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que par ses décisions du 30 avril et du 13 mai 2015, la Commission d'appel d'offres a attribué les 6 marchés de prestations de communication aux entreprises précitées et,

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces entreprises,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer, dans les conditions ci-après, les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres :

- Lot n°1 : prestations audiovisuelles et multimédias à la société **GRAND ANGLE PRODUCTIONS**, sise 25 Avenue du Bedat, 33700 Mérignac ; le marché à venir sera conclu sans montant minimum ni montant maximum,
- Lot n°2 : prestations d'impression par presse rotative à la société **PG EDITION**, sise Les Bureaux du Lac, 1 rue Théodore Blanc, 33049 Bordeaux cedex ; le marché à venir sera conclus sans montant minimum ni montant maximum ; le marché à venir sera conclu sans montant minimum ni montant maximum,
- Lot n°1 : organisation d'événementiels au **Groupement LES ORTIGUES/DUSHOW**, dont la Société LES ORTIGUES, sise Zone d'Activités Bois de Lion, 33240 Peujard, est mandataire ; le marché à venir sera conclu sans montant minimum ni montant maximum,
- Lot n°2 : prestations d'impressions offset à la société **BLF IMPRESSION**, sise 4 rue Ariane, Z.A Toussaint Catros, 33185 Le Haillan ; le marché à venir sera conclu sans montant minimum ni montant maximum.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal ou les budgets annexes des exercices concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
M. COLOMBIER vote contre.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 4 JUIN 2015

M. ALAIN CAZABONNE